

■ **D. Perrin**, à Champvent, transports de matériaux, en faillite (FOSC du 01.05.2002, p. 14). La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 1er mai 2002. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 5784 du 12.06.2002
(00515084 / CH-550.0.043.479-1)